SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur, Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES (Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 27

Services du Premier Ministre.

VII. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Rapporteur: M. René MONORY

(en remplacement de M. Georges LOMBARD, rapporteur spécial).

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (4º législ.): 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 32), 2589 (tome IV), 2590 (tome III) et in-8° 685.

Sénat: 65 (1972-1973).

⁽¹⁾ Cette commission est composée de: MM. Edouard Bonnefous, président; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Erich Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mile Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — La situation économique et sociale des Départements d'Outre-Mer	4
A. — Aperçu de la situation économique	4
B. — Aperçu de la situation sociale	16
CHAPITRE II. — Les choix budgétaires concernant les Départements d'Outre-Mer pour 1973	20
A. — L'examen d'ensemble	20
B. — Les dépenses ordinaires	22
C. — Les dépenses en capital	25
Observations de la Commission des Finances	29
ANNEXES	33

Mesdames, Messieurs,

Dans l'économie de ces pays qui présentent encore les caractéristiques principales de territoires en voie de développement, on sait que le rôle primordial d'incitation est dévolu aux dotations publiques. Aussi n'est-il pas exagéré de dire que les choix budgétaires préfigurent la plupart du temps les options économiques de ces Départements d'Outre-Mer.

Avant d'examiner le projet de budget des Départements d'Outre-Mer pour 1973, il nous a paru indispensable de faire le point sur la situation économique et sociale de ces territoires. Après l'étude habituelle des mesures proprement budgétaires, il nous sera alors possible de nous demander si et dans quelles conditions les choix budgétaires sont susceptibles d'aider à l'essor et à la promotion économique et sociale des Départements d'Outre-Mer.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

A. — Aperçu de la situation économique.

1° Principales productions traditionnelles

a) La canne et le sucre.

La production.

La très forte sécheresse, qui a sévi dans le courant de l'année 1971 dans les trois départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, a entraîné de lourdes pertes pour l'économie sucrière de ces trois départements. Au total, la production s'élève à environ 285.000 tonnes, dont :

Réunion: 185.000 tonnes; Guadeloupe: 80.000 tonnes; Martinique: 20.000 tonnes.

A la Réunion les résultats de la dernière campagne n'ont pas atteint le niveau du quota fixé par l'arrêté interministériel du 18 mai 1971 à 234.834 tonnes en brut. La production 1971-1972, qui s'élève à 185.000 tonnes, accuse une diminution de 55.000 tonnes, soit 23 % par rapport à la moyenne de production des trois dernières années (240.000 tonnes).

La prochaine campagne est suffisamment avancée pour autoriser les pronostics d'un net redressement. Il est vraisemblable que la prochaine campagne dépassera le quota. En outre, la concentration des usines devrait se poursuivre. En 1975, la Réunion devrait être dotée de six unités de production modernes et compétitives de 50.000 à 60.000 tonnes de sucre.

A la Guadeloupe, après cette mauvaise récolte, de meilleurs résultats sont escomptés pour la prochaine campagne, sauf aléa climatique imprévisible. A la suite des dégâts provoqués par la sécheresse, les pouvoirs publics ont accordé une aide spécifique pour reconstituer les plantations détruites. Malgré cette aide et le mieux qu'il en résultera, il n'est pas certain que la récolte atteigne les niveaux antérieurs de l'ordre de 150.000 tonnes, en raison des pertes subies par l'outil industriel lors de la présente campagne.

La Martinique a été frappée avant la Guadeloupe par la crise actuelle que connaît l'industrie sucrière antillaise. La sécheresse n'a fait qu'accentuer cet état de crise et la production a à nouveau baissé alors qu'une légère remontée avait été constatée pour la campagne précédente. La production, lors de la présente campagne, s'est élevée approximativement à 350.000 tonnes en cannes broyées et la production sucrière à environ 20.000 tonnes.

Une amélioration peut être escomptée l'année prochaine dès lors que le secteur industriel aura réussi à se réorganiser. Les plantations nouvelles sont très actives dans les zones mécanisables et autour des usines en fonctionnement.

Le marché.

La commercialisation de la production sucrière de la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion est essentiellement orientée vers la métropole et satisfait également les besoins locaux. Au cours des dernières années, les débouchés, que ce soit vers les autres pays de la Communauté Economique Européenne, ou bien vers les Pays Tiers, ont régressé. L'éventail des débouchés s'est rétréci depuis l'organisation communautaire du marché du sucre et actuellement subsiste seul un courant d'échange avec l'Italie.

En particulier, les Départements d'Outre-Mer se sont vus supprimer le bénéfice du quota de 60.000 tonnes qui leur était traditionnellement réservé depuis plusieurs années par le Sugar Act à destination des U. S. A.

Le plan de relance.

Le VI° Plan a assigné comme objectif au plan de relance de la canne une cadence de renouvellement des plantations de l'ordre de 1.500 à 1.600 hectares par an.

En dépit de la sévère sécheresse qui a marqué le second semestre de 1971 et qui a compromis le rythme des replantations, les surfaces bénéficiant de la prime ont atteint l'année dernière 1.397 hectares contre 1.236 hectares en 1970 et un maximum de 1.687 hectares en 1969. Compte tenu des prévisions de plantations déjà communiquées aux autorités locales, les estimations des plantations susceptibles de bénéficier de la prime en 1972 s'élèvent à 1.500 hectares, superficie correspondant aux objectifs du VI Plan. Compte tenu du reliquat de crédits dégagés en 1971, les réalisations s'étant révélées inférieures aux prévisions, les crédits correspondants, soit 2 millions de francs, ont été dégagés au F. I. D. O. M. en 1972 et la Martinique a déjà bénéficié d'une première délégation de crédits de 600.000 F. Pour 1973, il est prévu la poursuite de cette aide qui, avec le remodelage des terres à canne, est un facteur essentiel du renouvellement des superficies cultivées et de la modernisation des conditions de culture de la canne.

En outre, conformément aux décisions du conseil interministériel du 23 mars 1971, le programme de concentration et de modernisation des usines à sucre s'est poursuivi en 1971, d'une part, par l'acquisition par la Société de gérance des Sucreries réunies de la Martinique de l'usine de Petit-Bourg, grâce à l'octroi d'un prêt du F. D. E. S. de 2.055.000 F, d'autre part, par la mobilisation pendant la campagne 1971-1972, à hauteur de 1.420.000 F, d'un prêt du F. D. E. S. de 2,9 millions de francs prévu pour la modernisation des installations industrielles des usines de la Société de gérance. L'acquisition et la fermeture de l'usine de Petit-Bourg ont permis de ramener de trois à deux le nombre des usines sucrières demeurées en activité dans le Centre-Sud de la Martinique pendant la campagne 1971-1972.

Les lenteurs et les difficultés de la concentration des usines, les problèmes de gestion qu'elle a soulevés, enfin, une récolte de canne médiocre affectée par la sécheresse du deuxième semestre 1971, n'ont pas permis néanmoins de recueillir dès la présente campagne l'intégralité des fruits des efforts techniques et financiers consentis.

Ainsi, en face d'estimations initiales de déficit de 4 millions de francs pour l'exercice 1971, les données comptables disponibles en mai 1972 ont fait apparaître un déficit d'exploitation réel, avant amortissement, à couvrir par voie de subventions du F. I. D. O. M. de 6.076.322.03 F.

D'autre part, les dernières prévisions de déficit d'exploitation pour 1972 (avant remboursement des annuités en capital des prêts F. D. E. S.) s'élèvent à 3.250.000 F. Le Secrétariat d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer a décidé en avril 1972 d'accélérer le processus de concentration industrielle et de redres-

sement technique et financier des usines, notamment par une participation accrue des planteurs de cannes à la gestion technique et à la situation économique et financière des usines.

Des négociations se poursuivent à cet effet en Martinique entre les représentants de la puissance publique et les planteurs de cannes. Elles portent notamment sur une participation des planteurs au capital de la Société devant s'élever à plusieurs millions de francs, la passation de contrats pluri-annuels de livraison de cannes, enfin la modification des règles de fixation et de paiement des prix de la canne dans un sens plus favorable aux usines. Ces modalités doivent toutes concourir au redressement de la situation financière des usines et notamment à l'allégement de ses besoins de trésorerie et, grâce à la garantie d'un approvisionnement régulier en cannes, faciliter l'établissement et la réalisation de leur programme d'équipement.

b) Le rhum.

Les exportations de rhum sur la métropole qui continue à absorber comme par le passé la plus grande partie de la production des Départements d'Outre-Mer, n'ont été que de 102.930 H. A. P. (hectolitres d'alcool pur) pour les onze premiers mois de l'année contre 118.350 pour la même période de 1970.

Cette diminution des exportations est due à une baisse imprévisible de la consommation taxée au cours des trois premiers mois de l'année, imputable pour partie aux conditions climatiques de cette période. Par la suite, une reprise des ventes a été enregistrée, la consommation réelle retrouvera le niveau de 140.000 H. A. P. atteint les années précédentes.

On ne peut cependant pas encore présager de l'incidence exacte que pourra avoir sur la consommation la majoration de 15 % des droits sur les alcools entrée en vigueur au 1^{er} février 1972. Cette majoration entraînera une hausse des prix de l'ordre de 7 à 8 % au niveau du consommateur.

En ce qui concerne les prix, l'accord unanime de l'interprofession sur une majoration modérée pour la campagne qui s'est terminée en mars 1972 a permis à l'Administration de porter le prix plafond à 2,35 F le litre de rhum au stade F. O. B., le prix plancher se situant à 2,22 F. Néanmoins, les exportations de rhum sur les marchés étrangers ont continué de progresser et ont atteint 40.000 H. A. P. (hectolitre alcool pur) à la fin de l'année 1971, contre 30.000 l'année précédente. Au cours des dernières années, l'évolution des exportations a été la suivante :

1968: 12.884 H. A. P. 1969: 21.539 H. A. P. 1970: 30.000 H. A. P.

1971: 40.000 H.A.P.

c) La banane.

La production.

La sécheresse, qui a sévi en 1971, a durement éprouvé les bananeraies qui ont besoin d'humidité et d'eau pour l'obtention de rendements satisfaisants.

La bananeraie martiniquaise a produit 185.000 tonnes brut, alors que la production normale est de l'ordre de 215.000 tonnes, avec un rendement à l'hectare de 20 tonnes brut. La Martinique n'a pu exporter que 152.000 tonnes net.

Les expéditions de bananes ont procuré une recette à l'embarquement de 125 millions de francs, qui se répartissent entre les planteurs, leurs fournisseurs et leurs salariés (0,75 F/kg), les transporteurs, les intermédiaires de l'exportation. La valeur brute de la production (emballage compris) s'est élevée en 1971 à 110 millions de francs, dont 60 millions de francs de valeur ajoutée (soit 6.660 F à l'hectare). La production bananière a constitué la moitié des recettes du commerce extérieur du département.

Cette production occupe 2.400 planteurs contre 3.070 en 1963, par suite de concentrations effectuées et de l'effacement de petits et moyens planteurs.

La production 1972, moins affectée par la sécheresse, devrait atteindre entre 190 et 200.000 tonnes brut, ce qui permettrait d'expédier 175.000 tonnes net. La Martinique dépasserait ainsi le quota qui lui est attribué sur le marché métropolitain (160.000 tonnes pour une consommation globale de 450.000 tonnes).

La bananeraie guadeloupéenne s'étend sur 7.250 hectares dont 5.000 en culture intensive, les 2.250 autres pouvant être considérés comme production marginale allant à la consommation locale. Elle

a obtenu en 1971 une production de 135.000 tonnes brut dont 108.000 tonnes net ont été exportées pour une valeur F. O. B. de 80 millions de francs.

Un rendement brut de 25 tonnes brut/hectare, soit 21 tonnes net/hectare peut être considéré comme satisfaisant et permet aux exploitations bien menées d'enregistrer un résultat positif.

1.800 plantations partagées entre 1.240 planteurs dont 410 sont regroupés en quatre coopératives et neuf Sicas (sur 630 hectares).

La totalité de la production exportable a été expédiée en métropole. Sa valeur F. O. B. représente 72 millions de francs; elle constitue la deuxième recette et le tiers du commerce extérieur du département, après le sucre — 128 millions de francs.

La valeur brute à la plantation atteint 65 millions de francs avec une valeur ajoutée de 33 millions de francs. Les salaires directs distribués se sont élevés à 22 millions de francs.

En 1972, la production devrait atteindre 140.000 tonnes brut, c'est-à-dire 115.000 tonnes net à expédier.

Le marché.

Le marché français a absorbé en 1971 : 450.000 tonnes, soit 9 kilogrammes par habitant, ce qui représente une consommation particulièrement élevée.

L'approvisionnement a été assuré par :

En 1972, l'augmentation de la production des Départements d'Outre-Mer à 275.000 tonnes réduira sensiblement la part des pays tiers.

La mission confiée au Groupement d'intérêt économique de la banane créée en 1970 est de maintenir un bon équilibre de l'offre et de la demande en garantissant aux producteurs un cours moyen wagon-départ en progression régulière sans peser sur les prix à la consommation qui demeurent relativement stables par rapport aux cours des autres fruits. De plus, il doit permettre un partage équitable du marché entre les productions nationales et celles en provenance des pays tiers.

Le plan de relance.

Le plan de relance décidé par le Gouvernement le 23 mars 1971 du fait des dégâts causés par quatre cyclones consécutifs prévoit une aide de 24 millions de francs, dont :

- 13,3 millions de francs de subventions du F. O. R. M. A. et de l'Agriculture;
 - 10,7 millions de francs de subventions du F. I. D. O. M.

Cette aide est destinée à :

- la prise en charge par l'Etat des intérêts intercalaires dus au cours du différé de quatre ans des remboursements des échéances;
 - la poursuite de la campagne phytosanitaire;
 - la replantation de 1.000 hectares de bananeraies;
 - la distribution d'engrais et amendements;
 - l'équipement de stations d'emballage et de conditionnement.

Les producteurs concourent à la mise en œuvre de ce plan par une contribution de 19 millions de francs.

Les premiers résultats laissent espérer que l'objectif poursuivi sera réalisé à la fin du Plan.

d) L'ananas.

Ananas en conserves

La production.

La production d'ananas destinés à la conserve est à nouveau en expansion; elle atteint 13.300 tonnes en 1971, contre 12.000 tonnes en 1970. Toutefois, la production demeure à un niveau très bas: 500 hectares de plantations n'ayant pas été renouvelés ces dernières années.

Ces fruits ont donné 6.700 tonnes de conserves. En contrepartie les stocks ont baissé et sont revenus à un niveau normal (1.100 tonnes).

Un plan de relance mis au point par le Gouvernement, le 23 mars 1971, doit permettre de retrouver le niveau de production normal et accompagner la politique d'assainissement financier poursuivie par les conserveries. Depuis cette date, il a été entrepris des travaux de restauration des sols détériorés par les pluies pour

la remise en culture de 500 hectares. En 1971, 336 hectares ont été remis en culture et cette année 1972 voit la replantation de 250 hectares. Enfin à la suite de l'accord de septembre 1970 passé entre les producteurs martiniquais et africains, les stocks tendent à retrouver un niveau normal et l'assainissement financier des conserveries se poursuit.

Le marché.

Sur le marché français l'expansion de la consommation de conserves d'ananas est remarquable :

1956: 5.763 tonnes; 1963: 16.041 tonnes; 1970: 27.865 tonnes.

La Martinique est, avec la Côte-d'Ivoire, notre plus important fournisseur.

La C. E. E., quant à elle, a importé 143.690 tonnes de conserves d'ananas en 1971. Ce qui marque une très nette progression sur les dernières années (1969 : 100.789 tonnes ; 1970 : 117.510 tonnes).

La Martinique est l'un des cinq grands fournisseurs de l'Europe.

Ananas frais

La production.

En 1971, la Martinique compte 300 hectares plantés (150 pour la récolte annuelle) qui ont donné 5.300 tonnes; le rendement 36 tonnes/hectare, un peu faible, est dû à la sécheresse qui a sévi dans le département.

Les exportations ont atteint un tonnage brut de 5.500 tonnes, soit en net 5.000 tonnes, correspondant à une valeur F.O.B. de 6 millions de francs.

Les superficies plantées devraient permettre en 1972 une production de 6.500 tonnes, dont 6.200 tonnes devraient être exportées vers la Métropole.

La qualité est en général satisfaisante et, dans l'ensemble, la production, l'emballage et le transport ne posent plus de problèmes sérieux.

Cette culture est particulièrement intéressante parce qu'elle utilise une main-d'œuvre nombreuse et spécialisée.

Le marché.

La consommation française s'est largement développée au cours de la dernière décennie puisqu'elle est passée de 4.800 tonnes en 1962 à 13.000 tonnes en 1971. Mais la progression se ralentit depuis trois ans et la consommation semble avoir atteint un certain palier de saturation.

La France reçoit au total 23.000 tonnes d'ananas de ses divers fournisseurs : Côte-d'Ivoire, Martinique, Cameroun, Guinée. Les producteurs et importateurs réunis au sein du Comité interprofessionnel de l'ananas, section ananas frais, prennent hebdomadairement les dispositions pour, après avoir assuré l'approvisionnement optimum du marché français, réexporter dans toute l'Europe l'excédent des fruits débarqués.

Ces dispositions constituent en quelque sorte un marché commun de l'ananas frais qui progresse régulièrement :

1966: 13.400 tonnes; 1967: 17.300 tonnes; 1969: 21.400 tonnes; 1970: 30.000 tonnes.

L'expansion a été particulièrement nette en Allemagne Fédérale, mais la consommation peut encore augmenter très largement en Belgique, en Italie et surtout aux Pays-Bas, où elle demeure fort modeste. Par conséquent, ce marché devrait pouvoir être envisagé avec confiance et optimisme.

Toutefois, l'accord d'association des trois pays de l'Est africain (accord d'Arusha) laisse entrevoir la possibilité pour le Kenya d'apporter ses ananas frais chez les Six. La situation préférentielle et prioritaire dont bénéficie actuellement les ananas frais des D. O. M. risque d'être remise en cause, ce qui exige d'apporter beaucoup de vigilance à la sauvegarde de leurs légitimes intérêts en la matière.

2° L'INDUSTRIE ET LE TOURISME

a) Les investissements industriels.

Durant les IV et V Plans, la plupart des industries de substitution aux importations dont la création était possible ont été implantées dans les quatre Départements d'Outre-Mer. De plus, quelques projets importants constituant des industries pilotes

telles que la raffinerie de pétrole de la Martinique, les ateliers de broyage de clinkers à la Réunion, en Martinique et en Guade-loupe et une minoterie en Guadeloupe ont été implantés. Enfin, un troisième secteur, celui de la transformation des produits agricoles et alimentaires, compte des réalisations intéressantes.

Pour le VI° Plan, il est apparu nécessaire de rechercher des possibilités de création d'industries de main-d'œuvre tournées vers l'exportation et qui nécessitent des mesures d'incitations nouvelles.

L'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1971 et le décret du 20 avril 1972 ont autorisé le réinvestissement en franchise d'impôt dans certains secteurs d'activités des Départements d'Outre-Mer des bénéfices réalisés en Métropole pendant la période d'exécution du VI^e Plan.

En outre, il est prévu la création d'un organisme central à Paris de promotion et de propagande destiné à rechercher des promoteurs et à faciliter les investissements métropolitains et étrangers pour l'industrialisation des D. O. M.

Une annexe jointe au présent rapport donne la liste des projets industriels qui ont bénéficié d'une prime d'équipement depuis le 1" janvier 1970.

b) Le tourisme et l'équipement hôtelier.

L'évolution du tourisme dans les Départements d'Outre-Mer au cours des dernières années est satisfaisante tant en ce qui concerne le tourisme de croisière que le tourisme de séjour.

-	MARTINIQUE		GUADE	REUNION		
	Croisière.	Séjour. Croisière. Séjour.		Séjour.	Séjour.	
1970 1971	99.000 48.000	33.415 51.216	15.219 >	32.006 35.500	6.171 6.891	

Dans le secteur des Antilles, il faut observer que le nombre des touristes nord-américains est sans cesse croissant, en dépit de certaines insuffisances dans la gestion de notre équipement hôtelier.

L'avenir est cependant plein de promesses. En effet, en dehors de la petite hôtellerie, dont le développement est favorisé par les Pouvoirs publics et qui, pour les quatre Départements d'Outre-Mer, comporte des projets d'un total approximatif de chambres de 200 à 250; les deux principaux projets hôteliers en cours de réalisation sont ceux de la filiale d'Air France (Hôtel France International), aux Antilles, qui doivent servir d'hôtels pilotes et permettre de rapprocher l'époque à laquelle le seuil du « décollage » du tourisme aux Antilles sera atteint (4.500 à 5.000 chambres pour les deux îles).

A côté de ces deux réalisations, Hôtel Saint-François (279 chambres) à la Guadeloupe, et Hôtel de la Pointe du Bout (307 chambres) à la Martinique, il faut noter un certain nombre de réalisations en cours ou de projets intéressants.

A la Guadeloupe:

- Société hôtelière de la Baie de Marigot (S. H. B. M.), projet de 150 chambres minimum à Saint-Martin. Travaux achevés aux deux tiers environ.
- Société hôtelière de la Baie Longue, à Saint-Martin (SHO-BAL): ouverture 1973 (130 chambres, 179 emplois nouveaux); investissements: 23 millions de francs;
- Pointe de la Verdure (Guadeloupe) : 2 projets (ouverture en 1973) ;
- a) Société hôtelière de la Caraïbe (SHOCA): 100 chambres, 103 emplois. Investissements: 9 millions de francs;
- b) Société hôtelière de la Pointe de la Verdure : 40 chambres en première tranche (+ 100, 2° tranche). Investissements : 4 millions de francs, 1° tranche ; 7 millions de francs, 2° tranche.

Ces deux hôtels complètent dans cette zone l'infrastructure hôtelière déjà relativement dense, puisque y coexistent déjà l'Hôtel de la Vieille Tour et l'Hôtel Montauban (ce dernier comportant 40 chambres ; ouverture en mars 1972).

A la Martinique:

- Société Touristique du Carbet (S. T. C.), Hôtel « Latitude » : 92 chambres en construction au Carbet (Martinique). Investissements : 6.500.000 F, ouverture prévue : janvier 1973 ;
- Hôtel Marsan, à La Batelière-Pointe-des-Nègres (Martinique): 180 chambres. Investissements: 11.500.000 F, 80 emplois, stade actuel: permis de construire.

A la Réunion:

- Lan Hang Lawson: 24 chambres, Saint-Denis, 70 millions de francs C. F. A. Société hôtelière et touristique réunionnaise (S. T. R.), La Chaumière: 75 chambres à porter à 100. Investissements: 245 millions de francs C. F. A., ouverture prévue à Saint-Denis en 1973;
- projet Club Méditerranée, à Saint-Gilles-les-Bains : 140 lits. Investissements : 615 millions de francs C. F. A., ouverture fin 1973 ;
 - Hôtel Isautier: 24 chambres, à Saint-Pierre;
- les études d'un hôtel de tourisme international de 150 à 200 chambres à Saint-Denis sont poursuivies d'une part par le groupe H. F. I. (Hôtel France International) et d'autre part par la société sud-africaine Southern Sun. En l'état actuel des choses, ces projets sont à moyen terme 1976-1978 et, compte tenu des prévisions du développement touristique, il n'y aurait place sur le marché réunionnais que pour la réalisation d'un seul de ces projets;
- projet Catapoulle, à Saint-Paul (La Saline-les-Bains) : 140 chambres, 240 millions de francs C. F. A., + restaurant 100 couverts et piscine.

L'ensemble de ces réalisations et de ces projets présente un intérêt certain pour les économies locales, notamment dans le domaine de l'emploi. Mais le succès est pour partie subordonné au règlement préalable du problème de « l'éloignement financier » de ces « paradis tropicaux » par rapport à la France et à l'Europe.

Si la distance qui sépare ces îles de la métropole n'est plus un obstacle technique au développement du tourisme — quelques heures d'avion suffisent pour aller de la métropole dans ces départements — il n'en demeure pas moins que les tarifs pratiqués par les compagnies aériennes sur ces lignes demeurent trop élevés pour permettre à de nouvelles catégories de métropolitains et d'Européens aux revenus plus modestes de fréquenter ces régions. En outre, l'équipement hôtelier en cours de réalisation ou en projet semble destiné à une clientèle dont le pouvoir d'achat est supérieur à celui des catégories sociales européennes susceptibles d'être intéressées par un séjour Outre-Mer. Il y aurait donc lieu d'encourager le développement d'équipements touristiques économiques du type club.

B. — Aperçu de la situation sociale.

1° La POLITIQUE DE MIGRATIONS

Evolution des migrations des D. O. M. vers la Métropole par l'intermédiaire du B. U. M. I. D. O. M. (1962-1970).

ANNEES	MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	GUYANE	TOTAUX
1962	492	367	135	10	1.004
1963	721	622	685	63	2.091
1964	1.635	1.946	921	30	4.532
1965	2.398	2.601	1.897	110	7.006
1966	2.439	2.457	2.577	138	7.611
1967	2.433	2.389	3.011	129	7.962
1968	2.210	2.046	3.103	155	7.514
1969	2.513	2.478	3.314	93	8.398
1970	2.457	2.552	4.021	135	9.165
Totaux	17.298	17.458	19.664	863	55.283

Le comité restreint de mars 1971 après avoir constaté les résultats obtenus entre 1962 et 1970 avait décidé pour la durée du VI* Plan:

- a) en ce qui concerne les Antilles:
- de retenir les propositions des commissions départementales du Plan, en maintenant la migration vers la métropole au niveau actuel, qui semble constituer un rythme raisonnable, tant pour les Antilles que pour la métropole (2.500 environ par département);
- b) en ce qui concerne la Réunion : de mener deux actions parallèles :
- la première action se situant dans le cadre actuel du volontariat et prévoyant une augmentation annuelle constante de 10~% du volume migratoire.

Elle implique des moyens de formation supplémentaire s'adressant aux candidats écartés jusque-là, du fait de leur niveau insuffisant et devant être fournis essentiellement:

— d'une part, par l'intensification de l'action de l'A.P.P.A. et de l'A. R. F. R. M. O.;

- d'autre part, par le B. U. M. I. D. O. M., qui pourrait recevoir dans ses centres existants (Crouy, Babetville, Simandres), ou prévu (Marseille), les deux tiers de ces migrants nouveaux.
- la seconde action prévoyant que le volume de la migration devrait être augmenté progressivement pour atteindre 8.000 au total à la fin du Plan; cette augmentation devant porter essentiellement sur les jeunes de la classe d'âge de dix-huit ans.

L'effort exceptionnel qui doit être fourni dans ce domaine exige non seulement de la part du département des moyens de formation accrus et adaptés aux capacités des migrants, mais encore une intervention importante des services locaux sur le plan de l'information, de l'alphabétisation et de la formation préparatoire.

Les crédits ouverts en 1972 permettent un accroissement de 720 migrants par rapport à 1971, soit 4.420 au total (3.700 + 720).

Pour 1972, le programme de migration est le suivant : 5.000 migrations antillaises (2.500 en Martinique et 2.500 en Guadeloupe), 4.420 migrations réunionnaises. Ce programme sera certainement réalisé.

Pour 1973, il a été prévu :

- en ce qui concerne la migration antillaise, de maintenir celle-ci au niveau de 5.000, inscrits annuellement au VI° Plan :
- en ce qui concerne la migration réunionnaise, de réaliser pour 1973 un accroissement de 290 migrants.

2° La construction de logements

Depuis 1966, soit le début du V° Plan, le rythme de la construction a été le suivant :

LOGEMENTS TERMINES avec certificat de conformité.	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	TOTAUX
1966	1.282	463	1.517	2.711	5.973
	1.260	577	1.159	2.704	5.700
	1.723	777	1.070	2.007	5.577
	995	332	1.324	2.251	4.902
	1.634	721	1.071	2.393	5.819
	699	356	940	2.458	4.453

Environ la moitié des logements (les deux tiers à la Réunion) sont l'œuvre de constructeurs privés, généralement pour leur usage personnel. L'autre moitié est réalisée par les sociétés immobilières d'économie mixte contrôlées par l'Etat et créées dans chaque département en application de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 : il s'agit de logements de type économique, destinés pour la plupart à la location simple. S'y ajoutent des logements à normes réduites destinés à reloger les occupants des bidonvilles.

Plus récemment, des programmes ont été lancés par les sociétés anonymes d'H. L. M. créées en vue d'intensifier l'effort immobilier en locatif.

Quant au financement de ces différents programmes, il est assuré par des ressources d'origines et de natures diverses.

Initialement le F. I. D. O. M. regroupait tous les investissements budgétaires, et notamment ceux qui concernaient le logement. La Caisse centrale de coopération économique, de son côté, a été pendant longtemps le seul organisme prêteur à intervenir. Mais les besoins se sont révélés tels que le F. I. D. O. M. et la Caisse centrale de coopération économique n'ont pas disposé seuls de moyens suffisants pour y faire face.

Les différents ministères ont ainsi été amenés à intervenir non seulement sur le plan technique mais également par des apports budgétaires. Le VI Plan a confirmé ce principe. De même, en ce qui concerne les prêts, les caisses de crédit agricole d'abord, puis la caisse de prêts H. L. M., ont ajouté leur intervention à celle de la Caisse centrale de coopération économique. Enfin, le décret n° 72-66 du 24 janvier 1972 a posé le principe des prêts immobiliers conventionnés qui se feront par l'intermédiaire des banques.

Il faut d'autre part souligner la décision du Gouvernement de mettre à la disposition des caisses régionales d'allocations familiales des D. O. M. des sommes destinées soit à la réalisation d'un programme d'habitat familial constitué par des logements très bon marché pour des familles disposant de peu de ressources, soit à des parcelles viabilisées sur lesquelles ces familles installent leurs cases, paillotes ou carbets en attendant de pouvoir y édifier une construction de meilleure qualité. La dotation de 1971 a été de 20 millions de francs.

En résumé, les sources de financement de la construction sont actuellement les suivantes :

1° Subventions:

- F. I. D. O. M. :
- Ministère de l'Equipement et du Logement :
- a) Primes à la construction :
- b) Résorption des bidonvilles (chapitre 65-30).

2° Prêts:

- Caisse centrale de coopération économique: prêts spéciaux à la construction aux particuliers, prêts aux sociétés immobilières et prêts à la S. A. T. E. C.;
 - Caisses de crédit agricole : prêts aux particuliers ;
- Caisse de prêts H. L. M.: prêts aux sociétés et aux coopératives H. L. M.:
- Crédit foncier de France et banques pour les logements de standing.

3° Interventions spécifiques:

- Caisse d'Allocations familiales.

4° 1 % des employeurs.

* *

L'importance des problèmes économiques et sociaux évoqués précédemment, les choix et objectifs arrêtés lors de l'élaboration du VI° Plan exigent des moyens importants que seul l'Etat est en mesure de fournir. C'est dire l'importance des choix budgétaires pour l'avenir de ces Départements d'Outre-Mer.

CHAPITRE II

LES CHOIX BUDGETAIRES CONCERNANT LES DEPARTEMENTS D'OUTREMER POUR 1973

A. — L'examen d'ensemble.

Comparé à celui de 1972, le projet de budget des départements d'outremer, pour 1973, se présente de la manière suivante :

	1972	1973	DIFFERENCE
	(En	millions de fran	cs.)
Dépenses ordinaires:	1		f ·
Titre III. — Moyens des services	122,3	136,6	+ 14,3
Titre IV. — Interventions publiques	50,4	54,5	+ 4,1
Total	172,7	191,1	+ 18,4
Dépenses en capital :			
Crédits de paiement	170,3	187,9	+ 17,6
Total	343	379	+ 36
Dépenses en capital (autorisations de programme)	178,4	183,2	+ 4,8

Ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, les dépenses globales inscrites à ce projet de budget passent de 343 millions en 1972 à 379 millions de francs pour 1973, soit une croissance de 10,5 % inférieure à celle du budget général (11,1 %).

Ce projet de budget ne peut être considéré comme satisfaisant lorsque l'on connaît l'ampleur des besoins que révèle le sous-développement relatif de ces départements.

En effet, si l'on met à part ce que nous appellerons les charges fixes constituées par les dépenses des moyens des services, et dont l'augmentation d'une année sur l'autre est liée en grande partie à l'application de mesures générales (rémunérations et accessoires, fonctionnement,...) auxquelles il n'est pas possible de se soustraire, on constate une augmentation très inégale des autres catégories de dépenses.

Si les interventions publiques (titre IV) augmentent globalement de 8,1 %, cette croissance est répartie de façon très inégale selon la nature de ces interventions: celles à caractère politique et administratif augmentent de 10,2 % comme celles à caractère social + 7,4 %, mais on observe un recul de 5,1 % des encouragements d'ordre économique.

Globalement, les dépenses en capital ne progressent que de 2,9 %. Elles ne peuvent qu'être insuffisantes et même considérées comme irréalistes par référence aux besoins exprimés et aux objectifs fixés par le VI Plan qui ne pourront plus, bien évidemment, être atteints. En outre, il semble qu'une nouvelle fois le Gouvernement ait voulu faire peser sur ce budget le poids de l'austérité: le volume des autorisations de programme gelées du fonds d'action conjoncturelle s'élève à 10,5 % des dotations accordées.

Le volume des dotations budgétaires servies aux ministères techniques au titre d'interventions dans les Départements d'Outre-Mer n'a augmenté que de 10,9 %. Il ne semble pas que les Départements d'Outre-Mer aient fait l'objet d'une priorité quelconque. Le projet de budget des Départements d'Outre-Mer représente toujours une part sensiblement identique d'année en année de l'effort global fait par l'ensemble des ministères (13 % environ).

Le tableau reproduit ci-après donne la récapitulation générale des dépenses civiles et militaires dans les Départements d'Outre-Mer.

Récapitulation générale des dépenses civiles et militaires effectuées dans les départements d'outre-mer.

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			,		
		1972			1973	
	Gestion des services.	Cr á dits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total,
I. — Dépenses civiles.			(En millions	de francs.)	,	
Affaires culturelles	» »	2,619 396,939 54,712	2,619 396,939 54,712	» »	3,529 449,662 56,495	3,529 449,662 56,495
pement, logement et tourisme. Anciens combattants Départements d'outre-mer Développement industriel et scien-	0,539 3,354	90,594 13,725 263,447	91,133 13,725 266,801	0,597 » 3,651	97,673 13,832 287,063	98,270 13,832 290,714
tifique Economie et finances:	»	1,830	1,830	*	1,886	1,886
Charges communes (I)	0,731 * *	227,301 108,399 888,117 30,334 31,961	227,301 109,130 888,117 30,334 31,961	* 0,723 * *	314,401 112,467 994,147 32,550 38,530	314,401 113,190 994,147 32,550 38,530
Services du Premier ministre : Services généraux (I) Jeunesse, sports et loisirs (II)	0,020 *	0,051 30,909	0,071 30,909	0,023	0,051 33,52 4	0,074 33,524
Transports: III. Aviation civile IV. Marine marchande Postes et télécommunications	1,392 * *	32,607 11,906 212,371	33,999 11,906 212,371	1,525 * *	33,572 13,932 179,307	35,097 13,932 179,307
Totaux (I)	6,036	2.397,822	2.403,858	6,519	2.662,621	2.669,140
II. — Dépenses militaires.						
Départements d'outre-mer Défense nationale:	>	62,154	62,154	»	66,353	66,353
Section commune	» » »	12,334 83,630 2,789 59,706 5,489	12,334 83,630 2,789 59,706 5,489	* * * *	12,113 97,094 2,563 63,729 5,228	12,113 97,094 2,563 63,729 5,228
Totaux (II)	*	226,102	226,102	»	247,080	247,080
Totaux généraux	6,036	2.623,924	2.629,960	6,519	2.909,701	2.916,220

B. — Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires passent de 172,6 millions de francs en 1972, à 191,1 millions de francs pour 1973 et sont, par conséquent, en progression de 10,7 % par rapport à l'année dernière. Cette

augmentation de 18,5 millions de francs concerne essentiellement les moyens des services dont la progression (+ 14,3 millions de francs) correspond essentiellement:

- au titre des mesures acquises, à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et de l'application de différents textes statutaires, d'autre part (+ 8,7 millions de francs);
- au titre des mesures nouvelles, à l'accroissement des effectifs et à l'ajustement aux besoins réels des dotations des unités du service militaire adapté et des bureaux d'études dans les Départements d'Outre-Mer (+ 3,3 millions de francs).

1° Les moyens des services

La croissance de 14,3 millions de francs, soit 11,8 % du montant des crédits par rapport à l'an dernier, est due essentiellement :

- a) Au titre des mesures acquises:
- à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues depuis le 1^{er} juin 1971 jusqu'au 1^{er} juin 1972 (+ 7,7 millions de francs) et à l'application de textes statutaires (+ 0,9 million de francs);
- à un ajustement aux besoins réels des crédits du service militaire adapté pour tenir compte du relèvement au 1^{er} janvier 1972 des taux des prestations d'alimentation et l'indemnité représentative du tabac (+1,1 million de francs);
- b) A la mise en œuvre des mesures nouvelles concernant une modification de l'organisation des services (+3,9 millions de francs) ou des ajustements et transferts (+0,7 million de francs).

Ces mesures nouvelles sont essentiellement les suivantes:

— un renforcement des effectifs de la Sûreté nationale dans les Départements d'Outre-Mer: celui-ci entraîne une majoration de dépenses de 0,9 million de francs, nécessitée notamment par la création de 20 emplois nouveaux.

Ce renforcement de la police dans les Départements d'Outre-Mer a été commencé dès l'exercice budgétaire de 1968. Il se poursuivra en 1973 pour permettre à la police de faire face aux nombreuses interventions résultant :

- de l'accroissement démographique rapide;
- de l'afflux des populations vers les centres urbains;
- des charges administratives multiples dévolues aux services de police;
 - du régime particulier des congés;
 - de l'ouverture d'aérodromes à vocation internationale ;
 - du trafic portuaire sans cesse croissant.
- le renforcement des moyens d'action du service militaire adopté devrait se traduire par la création de 80 emplois (+ 2,5 millions de francs).

Ces moyens nouveaux en personnel sont pour la plus grande partie destinés à renforcer les effectifs du S.M.A. à la Réunion afin d'atteindre à long terme l'objectif de 600 incorporés prévu dès 1965. Dès l'année 1973, le volume du contingent incorporé annuellement dans le S.M.A. passera de 13 à 15 %. En outre, il permettra la création d'une compagnie de travaux-école à Saint-Pierre et d'une nouvelle section de préformation professionnelle à Saint-Denis.

Ainsi le S.M.A. de la Réunion, par une implantation plus équilibrée du fait de l'installation de la nouvelle compagnie de travaux à Saint-Pierre dans le Sud de l'île, pourra mieux répondre aux besoins de l'ensemble des collectivités locales en matière de travaux effectués à leur profit.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution de la situation dans les départements français d'Amérique et dans cette région du monde et de la création de la zone de défense Antilles-Guyane, il est nécessaire qu'une antenne du Bureau d'Etudes de zone soit implantée en Guyane, auprès du Préfet de ce département. Le volume de cette antenne (3 emplois) correspond au minimum indispensable au fonctionnement d'un tel organisme.

En outre, un crédit de 250.000 F est prévu pour l'école d'enfants de troupe à La Réunion. Créée en 1971, cette école dépend pour le financement de ses dépenses de fonctionnement du département de La Réunion.

Le département de La Réunion n'étant pas en mesure de dégager la totalité des ressources indispensables au fonctionnement de l'école, il est apparu nécessaire de faire appel à un moyen de financement complémentaire par la prise en charge d'une partie de ces dépenses sur les crédits budgétaires des Départements d'Outre-Mer (chapitres du S.M.A.).

2° Les interventions publiques

Le montant des crédits prévus en faveur des interventions publiques passe de 50.4 millions de francs en 1972 à 54.5 millions de francs pour 1973 (soit +8.1 %).

- a) Au titre des mesures acquises : une seule mesure est inscrite, de 2.010.000 F, pour l'octroi d'une « subvention à caractère obligatoire » en faveur des collectivités locales en application du décret n° 48-524 du 30 mars 1948.
- b) Au titre des mesures nouvelles (2.206.250 F) deux mesures importantes sont prévues : d'une part, pour accroître l'effort consenti en faveur des migrations dans les Départements d'Outre-Mer (1.614.250 F) et, d'autre part, pour permettre notamment l'organisation de voyages de jeunes vers la Métropole (+ 407.000 F).

C. — Les dépenses en capital.

Par rapport au niveau atteint en 1972, les crédits de paiement augmentent de 10,3 %, contre 14,9 % l'année précédente, et les autorisations de programme de 2,7 %, contre 13,9 % l'année précédente.

1° Les investissements exécutés par l'Etat

Les dotations du chapitre 58-40, qui sont destinées à financer l'équipement de la police nationale dans les Départements d'Outre-Mer, comparées à celles allouées en 1972, sont pour 1973 :

- inchangées en autorisations de programme (0,675 million de francs);
- d'un montant identique pour les crédits de paiement (0,500 million de francs).

2° Les subventions d'investissement

- a) Les subventions accordées par l'Etat pour la réalisation de travaux divers d'intérêt local; par rapport à la présente année, elles sont, pour 1973:
- inchangées en autorisations de programme (1 million de francs);
- du même ordre en crédits de paiement (+ 1 million de francs).
 - b) Les subventions versées au titre du F. I. D. O. M.

Elles figurent dans le tableau ci-après pour les exercices 1972 et 1973.

	1972	1973	DIFFERENCE
	(En	millions de fra	ncs.)
1. Section centrale (chap. 68-00):	+	ļ	1
Autorisations de programme	138,5	142,9	+ 4,4
Crédits de paiement	130	147	+ 17
2. Section locale (chap. 68-02):			•
Autorisations de programme	30	30,4	+ 0,4
Crédits de paiement	31,2	31,3	+ 0,1

Au total, c'est de plus de 17,1 millions de francs en crédits de paiement que la dotation du F. I. D. O. M. est accrue contre 19,7 millions de francs l'année dernière.

Les autorisations de programme.

La ventilation des autorisations de programme (section centrale) est effectuée par le Comité Directeur du F. I. D. O. M. Aussi n'est-il possible que de donner une répartition indicative pour 1973:

I. — Aide à la production :	En millions de francs.
1. Production agricole	24
2. Génie rural	10
3. Eaux et forêts	4
4. Pêches	
5. Assistance technique	8,4

	En millions de francs.
II. — Réforme foncière	<u> </u>
III. — Tourisme	15
IV. — Industrialisation	13
V. — Recherches appliquées	7,5
VI. — Etudes	4
VII. — Infrastructure économique :	
a) Equipement électrique	20,6
b) Autres infrastructures	17,8
	38,4
VIII. — Urbanisme et habitat	13
Total	142.9

En ce qui concerne la section locale du F. I. D. O. M., il n'est possible d'indiquer que leur répartition géographique, leur affectation étant prononcée par les Conseils généraux, sur propositions des Préfets.

La répartition envisagée est la suivante :

	En francs.
Guadeloupe	8.610.500
Guyane	4.305.250
Martinique	8.104.000
Réunion	9.370.250
	30 390 000

Un état joint en annexe récapitule les principales opérations qui ont bénéficié d'un financement partiel ou total sur les crédits de la section centrale du F. I. D. O. M. en 1972.

Les crédits de paiement.

— La section centrale: les crédits de paiement passent de 130 millions de francs en 1972 à 147 millions de francs pour 1973, soit une augmentation de 13,1 % d'une année sur l'autre comparable à celle observée l'année dernière; les demandes présentées correspondent pour les autorisations de programme à la couverture des opérations nouvelles au niveau de 62,4 %;

— La section locale : le montant des crédits de paiement est pratiquement du même ordre que pour 1972 : 31,3 millions de francs.

c) Les dotations allouées au Service militaire adapté dans les Départements d'Outre-Mer.

	1972	1973	DIFFERENCE	
Chapitre 68-11:	(En millions de francs.)			
Autorisations de programme Crédits de paiement	7,48 7	7,48 7,48	» + 0,48	

Ces crédits sont essentiellement destinés :

- à des investissements immobiliers (casernement) : 1,650 million de francs ;
- à la poursuite des travaux au profit des collectivités locales : 2,750 millions de francs ;
- au renouvellement de matériels de travaux publics : 3,080 millions de francs.
 - d) Les subventions octroyées aux collectivités locales :
- pour les grosses réparations des édifices cultuels leur appartenant (chap. 68-20), l'autorisation de programme de 0,1 million de francs assortie d'un crédit de paiement d'égal montant demandé pour 1973 est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du budget du Ministère de l'Intérieur. Son maintien s'avère toujours nécessaire pour permettre de procéder aux réparations les plus urgentes;
- pour les constructions publiques (chap. 68-50), les dotations prévues pour 1973 de 0,65 million de francs en autorisations de programme et de 0,5 million de francs en crédits de paiement, sont destinées à subventionner, selon les règles habituelles, les constructions publiques envisagées dans les quatre Départements d'Outre-Mer.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés au titre des Départements d'Outre-Mer, laissant le soin aux parlementaires de ceux-ci de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se posent. Elle a toutefois chargé votre Rapporteur spécial de présenter quelques réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le développement économique et social des Départements d'Outre-Mer.

En premier lieu, il paraît important de souligner l'insuffisance des crédits, attribués cette année aux D. O. M. eu égard aux objectifs de développement économique fixés pour ces régions en vue d'atteindre, dans un avenir pas trop lointain, la parité avec la Métropole.

En second lieu, le projet de budget qui nous est soumis ne paraît pas dégager des moyens suffisants pour résoudre les problèmes spécifiques que pose leur situation géographique, économique et sociale.

Pour tous les départements le premier handicap au développement, et notamment à la mise en valeur de leurs ressources touristiques, est « l'éloignement financier ». Aussi apparaît-il opportun d'établir à bref délai une péréquation des transports, notamment par voie aérienne, pour les hommes et les matières premières entre l'Europe et les Antilles françaises et la Réunion. C'est dans le cadre de cette politique de péréquation des transports qu'il sera possible de développer le tourisme et le thermalisme pour une clientèle métropolitaine de moyenne condition. Le tourisme de haut luxe est déjà largement exploité dans ces régions et il convient maintenant de permettre à un plus grand nombre de nos concitoyens de faire connaissance avec ces pays de l'Outre-Mer français et à un plus grand nombre d'habitants de ces régions de connaître leurs compatriotes métropolitains afin qu'un dialogue toujours plus étroit s'établisse par delà la distance géographique.

Sans doute le tourisme, activité de main-d'œuvre par excellence. est-il susceptible de résorber une part non négligeable du chômage ou du sous-emploi qui règne dans ces territoires. Toutefois, pour que les crédits d'équipement indispensables pour le développement d'une telle industrie puissent provenir notamment du secteur privé, il est nécessaire que les conditions d'accueil des capitaux étrangers soient encore libéralisées. Corrélativement, la Collectivité publique, c'est-à-dire essentiellement la Métropole par l'intermédiaire du budget, doit s'efforcer d'établir la parité des conditions d'exploitation économique par exemple en assurant la péréquation des tarifs de l'énergie, en encourageant le réinvestissement d'une fraction importante des bénéfices dégagés sur place et plus généralement en prenant toutes les mesures nécessaires pour établir des conditions de concurrence satisfaisantes par rapport à la Métropole. A cet égard, il est essentiel de promouvoir et d'encourager l'initiative privée, ce qui semble guère être le cas actuellement où l'on constate que la commission centrale chargée d'accorder les primes d'industrialisation diminue le taux de celles-ci : elle aussi va à l'encontre du désir du Législateur qui a entendu, au contraire, faciliter le plus possible l'industrialisation qui, à movenne échéance, constitue un facteur essentiel de croissance économique de ces régions.

Parallèlement, il convient d'être très attentif aux décisions adoptées à Bruxelles relatives aux produits tropicaux, et, d'une manière générale, de la politique commerciale de la C. E. E. vis-à-vis des pays en voie de développement, politique qui ne saurait, en aucune mesure, porter atteinte à la protection communautaire des intérêts légitimes de nos Départements d'Outre-Mer.

* *

Malgré les efforts nombreux accomplis au cours des dernières années, l'œuvre à poursuivre dans les Départements d'Outre-Mer reste immense et demande un effort financier très important : le Gouvernement doit comprendre que ce ne sont pas les crédits du Secrétariat d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer, même fortement relayés par ceux des ministères techniques qui, dans leur volume actuel, permettront de réaliser les équi-

pements indispensables. L'égalité voulue et souhaitée pour tous ces départements avec la Métropole est tangible sur le plan politique ; elle doit déboucher sur l'égalité au plan économique, sans laquelle l'intégration politique risque d'être apparente.

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Départements d'Outre-Mer pour l'année 1973.

ANNEXES

ANNEXE I

PROJETS INDUSTRIELS AYANT BENEFICIE DE PRIME D'EQUIPEMENT DEPUIS LE 1" JANVIER 1970.

SOCIETES BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT investis- sements.	MONTANT prime.	EMPLOIS à créer.
	Guadeloupe.			
S. A. Grands Moulins Antilles.	Construction minoterie et fa- brique aliments bétail	16.000.000	1.548.000	47
Socrema	Fabrique glaces, crèmes gla- cées	1.500.000	298.000	33
Sogig	Extension activité	876.000	76.000	11
Hayot	Rechapage pneus	1.206.000	251.000	17
Eaux thermales Capes-Dole	Création et exploitation d'une siroperie	607.000	60.000	13
Sotrag	Traitement sable et entretien plages	1.812.000	510.000	25
Cavaco	Fabrique confitures et torré- faction café	370.000	37.000	26
Gothland	Fabrique de grillage	1.087.950	83.000	13
Imprimerie Jarry	Construction imprimerie	1.091.632	186.000	21
Jardin-Bill ard	Construction atelier fabrication industrielle, menuiserie pour bâtiment	1.513.000	167.000	18
Salomé et Fils	Création station concassage à Marie-Galante	845.000	160.000	13
	Mise en exploitation brique- terie	666.000	80.000	26
	Réunion.			
Eaux naturelles Edena	Création usine embouteillage eau, source Denise	2.380.000	290.000	19
Sitar	Usine fabrication tabacs et cigarettes	11.280.000	1.580.000	71
Bourbon plastiques	Extension ateliers	3.600.000 1.000.000	72.000 200.000	30 83
Compagnie Madecasse commerciale	Création atelier confection	1.800.000	120.000	30

SOCIETES BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT investis- sements.	MONTANT prime.	EMPLOIS à créer.
	Réunion (suite).			
Isoplast	Fabrique mousse polyester souple et rigide	1.350.000	90.000	18
Mauvillac-Réunion		310.840	40.000	13
Sud-Concassage	Installation centrale concassage à Saint-Louis	1.586.480	74.000	22
Manuco	Création atelier confection vêtements	1.051.568	222.160	137
Umo-Bourdon	Fabrique chaussures	35.000	8.000	11
Soreca	Fabrique autobus et autocars en aluminium	693.250	130.000	27
Safab	Atelier chaudronnerie indus- trielle	1.430.000	220.000	21
Entreprise Dodin	Création d'un atelier de pré- fabrication d'éléments en			
	béton armé	600.000	60.000	19
Sicap	Construction atelier de charcu- terie	920.000	120.000	20
Salaisons Bourbon	Création à Saint-Pierre d'un atelier de salaisons	1.340.000	160.000	33
Sipec	Création d'un atelier de pré- fabrication de cloisons en plâtre	960.000	113.300	25
Compagnie Madecasse commer-	1			
ciale	Confection	40.000	9.200	10
Labo Photo Bourbon	Exploitation laboratoire photographies	1.100.000	48.000	10
S. M. P. R	Création atelier mécanique	1.920.000	288.000	55
	Martinique.			
Manufacture antillaise de	Construction et exploitation	ı	1	1
confection	d'un atelier de confection	275.000	70.700	25
Carrière Perinelle	Extraction et exploitation de carrières de pierres ponces.	1.070.000	29.300	14
Socaltra Antilles	Création et exploitation d'ate- liers de mécanique générale.	1.949.000	257.000	85
Eram	Développement d'un atelier d'agencements intérieurs	197.000	20.000	48
Lorigel	Création d'une entreprise spé- cialisée dans la fabrication			
	des plats cuisinés	213.000	24.000	11

SOCIETES BENEFICIAIRES	ОВЈЕТ	MONTANT investis- sements.	MONTANT prime.	EMPLOIS à créer.
Guyane.				
France-Pêche	Construction et exploitation, usine traitement et conditionnement crevettes	3.921.000	1.125.000	150
Socaltra	Implantation atelier menuise- rie ébénisterie,	711.800	112.000	75
Agence guyanaise de méca- nique		395.0 00	79.000	14

ANNEXE II

PRINCIPALES OPERATIONS FINANCEES PARMLE FIDOM EN 1972

I. — AIDE A LA PRODUCTION

1. Production agricole.	
	Francs.
Les actions entreprises ont porté sur : L'aide à la diversification des cultures et au développement de l'élevage. La modernisation des conditions de production de la canne et du sucre	
de canne dans les trois départements insulaires	16.175.000
L'aide à la production de bananes et d'ananas aux Antilles	
Actions diverses en faveur des agriculteurs	1.782.000
2. Génie rural.	
Etudes et achats de terrains pour la construction du barrage de la	
Manzo et recherches d'eau en Martinique	1.300.000
Programmes de recherches hydrologiques à la Réunion	3.820.000
Participation à la poursuite des terrains d'aménagement du Bras de	
la Plaine à la Réunion	1.770.000
Création de chemins ruraux aux Antilles	900.000
3. Eaux et forêts.	
Actions sylvicoles (reforestation) en Martinique et à la Réunion	1.360.000
Routes forestières aux Antilles-Guyane	1.132.000
4. Pêche.	
Aides diverses en faveur de la pêche et des industries connexes	585.000
5. Assistance technique à la production.	
Intervention de la S. A. T. E. C. dans les 4 D. O. M	4.116.000
Actions des S. U. A. D. en Martinique	1.200.000
II. — Réforme foncière	
Opérations conduites par les S. A. F. E. R. dans les trois départements	
insulaires	3.937.000
Actions de la S. O. D. E. G. à Marie-Galante	800.000
Aménagement foncier du cirque de Maratte à la Réunion	240.000

III. — TOURISME

	Francs.
Actions de propagande et de publicité	2.085.000
Aménagement de parcs naturels régionaux en Guadeloupe et en Martinique	750.000
Aménagement de plans d'eau à Saint-François et à Riviere Sens (Guade-loupe)	1.440.000
Aménagement de la Pointe-du-Bout et des Salines en Martin	880.000
Golf de l'Espérance en Martinique	500.000
Assistance technique et aide à la petite hôtellerie (Guadeloupe-Martinique-	
Réunion)	1.115.000
IV. — Industrialisation	
Primes d'équipement	3.780.000
Primes d'emploi	8.580.000
Zone industrielle du Degrad des Cannes en Guyane	1.000.000
Etudes et assistance technique	818.000
V. — RECHERCHES APPLIQUÉES	
I. F. A. C. Antilles.	
I. R. A. T. Martinique-Guyane-Réunion	
I. S. T. P. M. Martinique-Réunion-Guyane	391.000
VI. — ETUDES GÉNÉRALES ET MISSIONS	
Cartographie-statistiques, CENADDOM, foires expositions	3.621.000
VII. — Infrastructure économique	
 Routes et ponts en Guyane (accès à l'ouvrage de franchissement de la rivière de Cayenne financé par le F. E. Dliaison de la R. N. I. au Degrad des Cannes transformation en route de la piste Saut-Sabbat-Saint-Laurent) 	5.445.000
2. Travaux portuaires :	
Port de Pointe-à-Pitre:	
Reconstruction et allongement du quai de la Compagnie générale transatlantique	1.000.000
Aménagement de l'extension Nord et dragages	600.000
Construction d'un quai minotier	400.000
Port de Basse-Terre:	
Allongement du poste à quai bananier	450.000

Port du Degrad des Cannes en Guyane:	Francs.
Participation au financement des travaux de construction financés conjointement par le F. E. D	6.000.000
Port de la Pointe des Galets:	
Modernisation des quais et darse de pêche	500.000
Acquisition de terrains nécessaires à l'extension Est	1.100.000
du port Etude de l'implantation d'un sea line en baie de la Possession	500.000 140.000
3. Equipement électrique Guadeloupe :	
Participation au financement des deux premiers groupes de 5.500 kW de la centrale de la Pointe Jarry	3.842.000
Participation au financement de la ligne de transport Sainte-Anne-Saint-	400.000
François Participation au financement du programme d'ouvrages de répartition	480.000 780.000
	100.000
Martinique :	
Participation au financement :	750.000
Du groupe GP 5 (5.500 kW) Du groupe GP 6 (5.500 kW) Des lignes de transport et d'ouvrage de répartition	750.000 2.000.000 2.860.000
Guyane :	
Participation au financement du programme d'extension des équi- pements de production de Cayenne et Saint-Laurent	2.000.000
Aménagement du réseau de distribution de la zone portuaire et industrielle du Degrad des Cannes	70.000
Réunion:	
Participation au financement de la centrale hydro-électrique du Bras	
de la Plaine	1.200.000
Participation au financement de l'équipement de la centrale ther- mique du port, deux premiers groupes	2.000.000
Troisième groupe	2.000.000
Participation au financement du réseau de transport 63 kW périphé-	
rique	800.000
Etudes d'aménagement du site de la rivière de l'Est	600.000
4. Equipement aérien des îles de l'Océan Indien	1.600.000
VIII. — URBANISME ET HABITAT	
Guadeloupe Rénovation du quartier de l'assainissement à Pointe-à-Pitre. Aménagement du Morne Grand Camp (commune des Abymes). V. R. D. des lotissements du Raizet, les Carbets et Braimbridge, lotissement Bellevue à Saint-François.	2.942.400

	Francs.
Guyane	1.700.000
Réalisation des V. R. D. des lotissements Mirza et Châtenay Robin à Cayenne.	
Réalisation des V. R. D. du lotissement des Accacias à Saint-Laurent-du-Maroni.	
Martinique:	
Lotissement de la Dillon	1.034.500
Participation au financement du programme de défense contre les inondations	2.500.000
Réunion	4.948.000
V. R. D. des lotissements Saint-Denis Vauban I, Port Saint-Pierre, Port IX, Front de Mer IV.	
Lotissements dans les communes de Saint-André-Sainte-Marie et Bras-Panon.	
Tous départements:	
Remboursement des intérêts et amortissements des prêts contractés par les sociétés immobilières d'Etat ou d'économie mixte en vue de l'achat de terrains pour construction de logements	1.200.000